

LE BILAN DE COMPÉTENCES

OBJECTIF

Le bilan de compétences vous permet de faire le point sur vous et sur vos expériences professionnelles ainsi que personnelles. Il vous aide à définir votre évolution professionnelle en fonction de vos compétences, de vos intérêts, de vos aptitudes, de vos valeurs et de vos contraintes.

DUREE / CALENDRIER

24 heures réparties sur une période de 10 à 14 semaines.
Une séance d'une 1/2 journée par semaine (2 à 3 heures par séance).
Délais d'accès de 2 à 3 semaines en moyenne à partir de la réception des documents contractuels.
Ce délai peut être allongé en raison des disponibilités du bénéficiaire et du chargé de bilan.

DEROULEMENT

Le bilan de compétences se déroule en 3 phases.

Phase 1 : **Accueil et contractualisation (Phase préliminaire)**

Informations sur la démarche, les étapes et les conditions de déroulement, les méthodes et les techniques mises en œuvre, les principes d'utilisation des conclusions du bilan.
Identifier les besoins puis définir les objectifs personnalisés.
Contractualisation du bilan.

Phase 2 : **Travail d'investigation (Phase d'investigation)**

Identification des acquis valorisables : identifier et recenser l'ensemble des compétences : savoir-faire et savoir-être pour mieux les mettre en avant.
Connaissance de soi : intérêts et motivations, image de soi, attitudes, valeurs (tests et/ou supports de réflexion).
Niveau de connaissances, potentialités, capacité d'apprentissage, repérage des éléments transférables (tests).

Phase 3 : **Travail de synthèse (Phase de conclusion)**

Analyse détaillée des résultats de la phase 2.
Émergence puis validation d'un projet, de choix ou d'orientations privilégiées à court et/ou moyen terme.
Élaboration des étapes et des stratégies d'action.
Corédaction du contenu du document de synthèse.
Autoévaluation de l'atteinte ou non des objectifs définis en phase 1.

Suivi : **Pendant une période de 6 mois**

Le bénéficiaire peut reprendre contact pour un conseil, un renseignement, ...
Entretien de suivi à 6 mois.

Informations complémentaires (financement, cadre légal...) sur notre site : www.bilan-de-competences-17.fr

METHODOLOGIE ET OUTILS

Des entretiens individuels en présentiel, des tests psychométriques, des supports de réflexion, de la documentation métier, des postes informatiques avec accès Internet, téléphone, photocopieur.

LES CONSEILLERS EN BILAN DE COMPETENCES

Les chargés de bilan de compétences du CRIR sont des professionnels confirmés et habilités à la passation des tests (psychologues du travail).

N'hésitez pas à venir en rencontrer un lors d'un entretien d'information gratuit.

Prise de rendez-vous : Mme POUPELARD Béatrice (05.46.99.71.10 / beatrice.poupelard@crir.fr)